

## Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
- 2. **Assemblée publique de consultation** : (19 h 02)
  - **Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21308Fa, Règlement R.C.A.2V.Q. 259**  
(Réf. : Compensation environnementale à l'est de la rue Élisabeth-II)

3. Retour à l'assemblée du conseil (19 h 45)

*N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.*

Lors de l'assemblée publique de consultation, un représentant de la Ville de Québec présentera le contenu du projet de modification et répondra aux questions s'y rattachant.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet :

[www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)



### Besoins particuliers

Nous en faire part au plus tard le 13 décembre 2019.

### Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

[mario.demeule@ville.quebec.qc.ca](mailto:mario.demeule@ville.quebec.qc.ca)



## CONSEIL DE QUARTIER

### NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



## INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

**Le mercredi 18 décembre 2019, à 19 h**  
au centre communautaire Lebourgneuf,  
salle multifonctionnelle  
1650, boulevard La Morille

### Sujet à l'ordre du jour :

Projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21308Fa*, Règlement R.C.A.2V.Q. 259  
(Réf. : Compensation environnementale à l'est de la rue Élisabeth-II)

## Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 21308Fa. Cette zone est située dans le quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf, approximativement à l'est de la rue Élisabeth-II, au sud de la rue du Gigondas, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord de la côte des Érables.

Un projet de développement résidentiel sera réalisé dans le quartier Saint-Émile, entre les rues de Capella et Vézina. La réalisation de ce projet implique la destruction de milieux humides.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (M.E.L.C.C.) exige, à titre de compensation, que des mesures de protection soient appliquées à d'autres milieux humides situés dans le même secteur.

Afin de répondre à la demande du M.E.L.C.C., il est proposé d'attribuer un usage de conservation naturelle au lot 6 115 367 (lot illustré par une trame hachurée sur le plan ci-contre). Ce lot est contigu à la zone 21334Rb, une zone de conservation naturelle. Il est donc proposé d'agrandir la zone 21334Rb, à même la zone 21308Fa qui est réduite d'autant, afin d'y inclure le lot 6 115 367.

La modification règlementaire proposée est la suivante :

- **Agrandir la zone 21334Rb, à même la zone 21308Fa qui est réduite d'autant, afin d'y inclure le lot 6 115 367.**

Le conseil de quartier désire connaître l'avis de la population à ce sujet.

*N.B. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.*

## Plan de localisation



**Bienvenue à toutes et à tous!**